

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2023

Présents : Mesdames BOITET. HAMON. LE BRUN. MALVILLE. TIDU.
MM. GUILLON-VERNE. HANS. JAFFRELOT. KERRAND. KNUCHEL.

Absents : Mme DELBOS (excusée) donne procuration à Mme MALVILLE.
M. DELRIEUX (excusé).

M. HANS a été nommé secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2023

Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023 est adopté à l'unanimité

2023-10-01 Parcours santé et zone de fitness / Demande de subvention (PST)

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention relative à l'installation d'un équipement sportif aux Hauts du Gohlen déposée auprès de l'ANS n'a pas été retenue.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour cet équipement, composé d'un parcours santé et d'une zone de fitness.

Le Plan de financement s'établit comme suit :

Parcours de santé et zone de Fitness			
Dépenses HT	Montant	Recettes	Montant
Fourniture et pose d'un parcours de santé et d'une zone de fitness	26.517,65	Subvention Conseil Départemental PST (30 %)	7.955,00
		Autofinancement	18.562,65
TOTAL	26.517,65	TOTAL	26.517,65

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au titre du P.S.T (Programme de Solidarité Territoriale)
- de valider le plan de financement ci-dessus.

2023-10-02 Versement subvention au COSI

Mme Le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis 1980, le Comité d'œuvres Sociales Intercommunal organise au profit de l'ensemble des agents un arbre de Noël et un repas annuel. Elle propose de reconduire cette année la subvention allouée au COSI pour

l'ensemble des agents de la collectivité. Le montant de cette subvention est fixé chaque année par le COSI lors de son assemblée générale. Pour l'année 2023 ce montant est de 25 € par agent. Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la subvention versée au COSI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 300 € (12 agents x 25 €).

2023-10-03 Création de 2 logements locatifs sociaux et 3 locaux tertiaire – La Locomotive / Avenant n° 05 - lot 02 : Gros-oeuvre

Le Conseil Municipal accepte un avenant relatif à la rénovation du bâtiment « La Locomotive » de l'entreprise SAS EVAIN de Questembert (lot 02 : Gros-œuvre et démolition) pour un montant en plus-value de 1 420,14 € H.T.

Objet de l'avenant : dépose du plancher bois à l'étage.

Le nouveau montant du marché s'élève à 201.977,72 € H.T.

2023-10-04 Admission en non-valeur / Impayés Budget Commune

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public n'a pas pu procéder au recouvrement des factures de cantine-garderie ou de remboursement de frais et qu'il demande l'admission en non-valeurs de ces pièces pour un montant de 549,00 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de 549,00 € correspondant à l'état des factures irrécouvrables en raison des motifs énoncés.

2023-10-05 Création de poste de catégorie B au service et modification du tableau des effectifs

Mme Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. Guillon-Verne Adjoint indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent. Cet emploi correspond à un poste d'encadrement au Service Technique et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de créer cet emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal décide de :

- créer un poste de Catégorie B à temps complet à compter du 01/01/2024;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

2023-10-06 Désignation d'un Référent Mobilités Questembert Communauté

Questembert Communauté demande aux communes de désigner un élu référent « mobilités », notamment pour travailler au niveau communautaire sur la mise en œuvre du schéma directeur cyclable.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Loïc HANS comme référent mobilités.

2023-10-07 Acquisition matériel informatique / Mairie

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la Société Média Bureautique de Vannes un PC portable pour Mme Le Maire. Le montant du devis s'élève à 1.294,30 € H.T.

Questions diverses :

Approbation du rapport d'activité Services Déchets QC 2022

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités du service déchets 2022 de Questembert Communauté.

Mme le maire présente le projet d'implantation des logements 4 T3 de plain-pied) situés Clos du Rohélet de la Sté Aiguillon. La proposition convient au Conseil Municipal qui autorise la Société à poursuivre les études. Une proposition financière sera présentée prochainement à la commune pour l'acquisition du terrain.

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite engager une procédure d'abandon manifeste d'un bien situé Rue de la Fontaine St-Aignan appartenant à M. Daudans (la maison en état d'abandon n'est plus occupée depuis plusieurs années et le terrain non entretenu).

Le CM prend acte des conditions de renouvellement du contrat de maintenance du photocopieur école à compter du 01/01/2024 présenté par Mme Le Maire.

M. Guillon-Verne fait un point sur les travaux : Bâtiment « La Locomotive » : Il reste des décomptes définitifs d'entreprises à recevoir pour solder les comptes.

Les travaux de clôture des Services techniques sont quasiment terminés, la pose de faux plafond dans une classe de l'école et le remplacement des ampoules leds sont réalisés.

Il fait un compte-rendu de la commission qui s'est réunie pour les problèmes d'organisation de la cantine. Plusieurs solutions à court ou long terme ont été émises. La commission se réunira à nouveau pour en discuter.

La Médiathèque sera fermée lors des formations programmées par le réseau pour les agents et certaines bénévoles. Mme le maire propose que des formations en interne soient organisées pour les autres bénévoles qui pourraient suivre la formation ensemble.

Le Conseil Municipal valide les frais de déplacements d'Adélaïde Bizeul agent de la médiathèque.

M. Hans Loïc présente les modalités de reprise des concessions au cimetière

Atelier créatif en décembre pour confectionner des lampions, défilé 16/12

Cérémonie des vœux le 07 janvier 2024